

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie
 MINISTERE DE L'HABITAT ET DU
 DEVELOPPEMENT URBAIN
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
 SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL
 ET DE LA MAINTENANCE
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fatherland
 MINISTRY OF HOUSING AND
 URBAN DEVELOPMENT
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS
 SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT
 AND MAINTENANCE
 PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 025/MD/DMINHDU DU 17 JANVIER 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE
 COMMANDE PASSEE DE GRÉ A GRÉ N°00225-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ DU 17 JANVIER 2025
 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX CONFORTATIFS DE LA VOIE « CENTRALE SONEL - HOPITAL DE REFERENCE
 - CAMP DE PRIERE » A NGAOUNDERE.

FINANCEMENT : BIP MINEPAT (CHAPITRE 94) – EXERCICES 2025.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu La constitution ;
- Vu La loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025,
- Vu Le décret n°2012/0/5 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
- Vu Le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu Le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
- Vu La circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2025;
- Vu L'autorisation de gré à gré N°00225-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ du 17 janvier 2025, pour l'exécution des travaux confortatifs de la voie « Centrale Sonel - Hôpital de Référence - Camp de prière » à N'Gaoundéré ;
- Vu Le Procès-Verbal de la séance N°014 du 19 Février 2025 de la CIPM/MINHDU ;

DECIDE :

Article 1er - Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire de la lettre commande relative au Dossier de Consultation suscité :

DCE	Ville	Soumissionnaire	Montants TTC (en F CFA)	Délais d'exécution
Dossier de consultation suivant autorisation de gré à gré N°00225-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/ DMTR/EECA-BYJ du 17 janvier 2025, avec l'entreprise HAB, pour l'exécution des travaux confortatifs de la voie « Centrale Sonel - Hôpital de Référence - Camp de prière » à N'Gaoundéré	Ngaoundéré	HAB S.A BP: 3 617 Yaoundé Tél. : 665 52 95 55	49 632 804	Deux (02) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINHDU

Yaoundé, le 21.02.2025